

CANTON DU VALAIS
ARRONDISSEMENT 5

COMMUNE DE MOLLENS

CADASTRE FORESTIER

Homologué par le Conseil d'Etat
en date du 30 MAI 2001
Droit de plan: Fr. 180.-
L'Etat
Le chef-lieu: Molles

Légende :

Forêt :
Zone à bâtir

Mise à l'enquête publique :
Limite de forêt par rapport aux zones à bâtir
et leurs environs :

Forêt :
Mise en consultation :
Limite de la forêt en dehors des zones à bâtir

Le géomètre :
Sierre, le : 22.05.2000

L'ing. forestier :
Sierre, le : 22.05.2000

L'inspecteur d'arrond. 5
du service des forêts et
du paysage :
Molles, le :
Bureau :

NICOLAS CORDONIER
GÉOMÈTRE OFFICIEL

CHRISTOPH FREI
INGÉNIEUR FORESTIER

Plan cadastral 2

4260-2

Plan cadastral mis à jour le 30 mars 2000

VERS. DATE DESSIN CONTRÔLE
ETABL. 6.04.00 AA 9Z
0
Modif.

Format: 0.85 m2

COMMUNE DE MOLLENS



plan cadastral
1975 2

Sion, mai 1976
B. Luyet ingénieur - géomètre